



**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS**
du Conseil de Communauté de l'Agglomération Dijonnaise

Séance du 28 juin 2007

Membres présents :

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. CLAUDET et M. BEKHTAOUI

M. François REBSAMEN, M. Jean ESMONIN, M. Michel BACHELARD, M. Pierre PRIBETICH, M. Jean-Patrick MASSON, M. Rémi DELATTE, M. Michel JULIEN, M. Jacques FOUILLOT, M. Guy GILLOT, M. Patrick CHAPUIS, M. Didier MARTIN, M. Bernard RETY, M. Gérard LABORIER, M. Patrick SAUNIE, M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gérard DUPIRE, M. André GERVAIS, M. Jean-François DESVIGNES, M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Hervé BRUYERE, Mme Janine BESSIS, Mme Jacqueline GARRET-RICHARD, M. Alain MARCHAND, M. Jacques DANIERE, Mme Françoise MANSAT, M. Georges MAGLICA, M. Jean-Pierre BOUHELIER, Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. Louis LAURENT, M. Jean-Jacques BERNARD, M. Jean PERRIN, M. François NOWOTNY, Mme Christine MASSU, M. Stéphan CLAUDET, Mme Marie-Françoise PETEL, M. Claude PICARD, Mme Françoise TENENBAUM, M. Alain MILLOT, Mme Joëlle LEMOUZY, M. Mohammed IZIMER, Mme Hélène ROY, M. Mohamed BEKHTAOUI, Mme Catherine HERVIEU, M. Jean-Pierre SOUMIER, Mme Claude-Anne DARCIAUX, Mme Nicole MOSSON, Mme Claudette BLIGNY, M. Nicolas BOURNY, M. Jean-François GONDELLIER, M. Jacques PILLIEN, M. Bernard BARBEY, M. Jean-Louis JOLY, M. Jean-Paul HESSE, M. Rémi DETANG, M. Jean-François DODET, M. Philippe BELLEVILLE., M. Norbert CHEVIGNY.

Membres absents :

M. Gilbert MENUT, M. Yves BERTELOOT, M. François BRIOT, M. Jean-Marc NUDANT, M. Christian PARIS, Mme Christiane COLOMBET, Mme Colette POPARD pouvoir à M. Yves BERTELOOT, Mlle Badiâ MASLOUHI pouvoir à M. Mohammed IZIMER, M. Patrick MOREAU pouvoir à M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Philippe CARBONNEL pouvoir à Mme Marie-Christine DELEBARRE, M. François-André ALLAERT pouvoir à M. Guy GILLOT, M. Jean-Pierre GILLOT pouvoir à M. Pierre PRIBETICH, M. Claude PINON pouvoir à M. André GERVAIS, Mme Elisabeth BIOT pouvoir à M. Jacques DANIERE, M. Patrick AUDARD pouvoir à M. Jean ESMONIN, M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Jean PERRIN, M. Paul LECHAPT pouvoir à M. Jean-Claude DOUHAIT, M. Gaston FOUCHERES pouvoir à M. Patrick CHAPUIS, Mme Christine DURNERIN pouvoir à Mme Catherine HERVIEU, Mme Sylviane FLAMENT pouvoir à M. Michel JULIEN, Mme Myriam BERNARD pouvoir à Mme Janine BESSIS, Mme Lê Chinh AVENA pouvoir à M. Didier MARTIN, M. Pierre PETITJEAN pouvoir à M. Jean-Pierre SOUMIER, M. Bernard OBRIOT pouvoir à M. Jacques PILLIEN, M. Paul ROIZOT pouvoir à M. Bernard BARBEY.

OBJET : AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT DE L'ESPACE COMMUNAUTAIRE - Projet de création du "Parc d'activités de l'Est dijonnais" sous la forme d'une zone d'aménagement concerté - Arrêt du bilan de la concertation préalable à la création de la ZAC

Par délibération du 29 mars 2007, la Communauté d'agglomération dijonnaise décidait d'organiser la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté sur des terrains classés en zone AUe aux PLU de Quetigny et de Saint-Apollinaire.

Cette concertation s'est déroulée sous la forme :

- d'une exposition qui s'est tenue du 2 mai au 15 juin 2007 dans les locaux de la Communauté d'agglomération dijonnaise . Elle a en outre été également présentée dans les 22 communes de la Communauté entre le 24 mai et le 15 juin.
- d'un article de presse exposant les deux objectifs prioritaires de la politique de l'agglomération auxquels permet de répondre le PAED, à savoir favoriser l'essor des activités économiques et promouvoir le développement durable. Cet article est paru dans le journal du Palais la semaine de 4 au 10 juin et dans le Bien Public le 14 juin.

Plusieurs articles de presse ont rappelé l'organisation de l'exposition qui a été complété par deux fois : une première fois le 14 mai par la présentation du projet et une seconde fois par la mise à disposition de l'étude sur l'état initial de l'environnement à partir du 4 juin.

Ces différentes parutions sont récapitulées ci-après :

- le 27 avril dans le journal le Bien Public et dans l'édition du 30 avril au 6 mai du Journal du Palais dans les pages « Annonces légales » pour annoncer les dates, heures et lieu de la concertation ; ces éléments ont également été rappelés le 28 avril dans les pages « Vie locale » du Bien Public ;
- le 2 mai 2007 dans le Bien Public, pour préciser les jours de fermeture de cette exposition ;
- les 12 et 25 mai dans la rubrique « Vie locale » du journal le Bien Public et dans les « Annonces légales » de l'édition du 14 au 20 mai du Journal du Palais pour annoncer le complément sur le projet ;
- le 30 mai dans les pages « Vie locale » du Bien Public pour informer de la mise à disposition de l'étude sur l'état initial du site et de l'environnement.

Une cinquantaine de visiteurs environ est venue à l'exposition et 11 personnes se sont exprimées sur le cahier des observations prévu à cet effet.

Les observations formulées relèvent des thématiques suivantes :

Sur le fond, elles peuvent se regrouper selon 4 axes :

- Impact sur l'agriculture : trois remarques ;
- Prise en compte du plan d'exposition au bruit (PEB) : une remarque ;
- Prise en compte du patrimoine (fermes du Bois de Sully et de la Rente du Bois de Pierre) ;
- Développement de l'agglomération concernant le développement économique Sud et le développement touristique et culturel : une remarque ;
- Corrections à apporter à l'étude sur l'état initial de l'environnement : une remarque.

Sur la forme, elles ont trait aux aspects suivants :

- Demande de Gaz de France d'être consulté lors lde l'élaboration de ce projet : une remarque ;
- Demande de mention, dans l'annonce de l'exposition, du lieu de l'exposition et des communes concernées : une remarque ;
- Demande de communication de la maquette de l'exposition, des plans du projet, de l'étude d'impact : 6 remarques ;

Au vu des observations émises au cours de l'exposition, la Communauté souhaite apporter les éléments de réponse suivants :

Impact sur l'agriculture

Si ce projet d'aménagement d'un parc d'activités impacte inévitablement sur les secteurs agricoles, la volonté de créer ce parc de plus de 100 hectares résulte de plusieurs facteurs :

- de la nécessité de dégager une nouvelle offre foncière significative compte tenu de l'état de la commercialisation du foncier disponible sur l'agglomération ;

- de la volonté d'éviter un mitage des territoires de l'agglomération en « concentrant » le développement plutôt que d'envisager un « éparpillement » des zones d'activités, lesquelles auraient tout autant sinon plus d'effets dommageables sur les secteurs agricoles du Grand Dijon ;
- des réflexions engagées pour le choix de la localisation de ce développement au regard du contexte urbain de l'agglomération qui se caractérise d'un point de vue du développement économique par une offre foncière au Sud avec le futur parc d'activité dit de Beauregard sis sur les communes de Longvic et d'Ouges, une offre foncière au Nord avec le Parc Valmy sur la commune de Dijon aujourd'hui en cours de commercialisation, des potentialités à l'Ouest relativement restreintes. Le développement à l'Est contribuera ainsi à compléter ce « quadrillage économique » de l'agglomération.

Enfin, il est précisé que l'impact du projet sur l'agriculture a été étudié dans le dossier d'étude d'impact. Toutes les mesures seront prises pour compenser cet impact (indemnités, compensations financières, appui à la recherche d'un nouveau foncier, ...). Le Grand Dijon souhaite que les négociations entreprises en matière d'acquisitions foncières puissent aboutir à un accord concerté pour assurer notamment la continuité agricole des exploitations dans les meilleures conditions.

Prise en compte du plan d'exposition au bruit (PEB)

Le site est effectivement concerné très partiellement dans sa partie ouest par la courbe C du Plan d'Exposition au Bruit (PEB) de l'aérodrome Dijon-Longvic. Ce plan distingue 3 zones diversement exposées au bruit : les zones de bruit fort dites A et B, les plus proches de l'aérodrome et une zone de bruit dite C, plus éloignée.

Le projet envisagé est compatible avec les prescriptions de la zone C.

Prise en compte du patrimoine (fermes du Bois de Sully et de la Rente du Bois de Pierre)

Le Grand Dijon accorde une place importante à la préservation du patrimoine d'intérêt local et à ce titre, a conduit une étude sur l'inventaire du patrimoine d'intérêt local sur l'ensemble de l'agglomération. Aucune des deux anciennes fermes évoquées dans les observations - fermes du Bois de Sully et de la Rente du Bois de Pierre - n'ont été identifiées dans les PLU des 2 communes concernées en tant que patrimoine d'intérêt local à conserver compte tenu de la perte de leur authenticité par la suite de travaux effectués sur lesdits bâtiments.

Cependant, il est rappelé que dans l'orientation d'aménagement qui détermine les grands principes d'urbanisme pour le futur parc d'activités, il est apparu intéressant de préserver comme témoignage de la « ruralité » la ferme de la Rente du bois de Pierre et son mur d'enclos.

Développement économique Sud et développement touristique

Il est rappelé que le projet de parc d'activités de l'Est dijonnais concerne toute la Communauté d'agglomération soit 22 communes composant le Grand Dijon.

Concernant le sud de l'agglomération, différents projets sont à l'étude dans les domaines du développement économique et des équipements sportifs.

Bien évidemment, le développement économique n'est qu'une des compétences du Grand Dijon.

Au titre de son action en faveur du développement de l'attractivité touristique de son territoire, la Communauté a par exemple engagé un recensement de l'inventaire de son patrimoine.

Demande de Gaz de France (Agence Bourgogne) d'être consulté pour l'élaboration de ce projet

Il est précisé que lors de la mise en oeuvre opérationnelle (phase d'aménagement), Gaz de France (Agence Bourgogne) sera consulté.

Demande de mention, dans l'annonce de l'exposition, du lieu de l'exposition et des communes concernées

Concernant la mention des communes concernées, il est précisé d'une part qu'il s'agit d'un projet de développement économique d'intérêt communautaire qui, certes, s'inscrit sur les communes de

Quetigny et de Saint-Apollinaire. A ce titre, c'est l'ensemble des habitants des 22 communes constituant la Communauté d'agglomération qui était invité à venir s'exprimer.

D'autre part, il est à noter que les habitants de ces deux communes ont été spécifiquement informés dans le cadre des révisions des documents d'urbanisme puisque le projet a été inscrit dans les deux plans locaux d'urbanisme.

Le lieu du siège de l'exposition a été précisé dans les avis dans la presse parus le 12 mai au journal le Bien Public et dans l'édition du Journal du Palais du 14 au 20 mai 2007.

Demande de communication de la maquette de l'exposition, des plans du projet, de l'étude d'impact.

Il est précisé que le dossier définitif du projet d'aménagement sera tenu à la disposition du public dans les locaux de la Communauté d'agglomération dijonnaise lorsque le Conseil de Communauté aura arrêté le bilan. De plus, le dossier de création de la zone d'aménagement concerté sera également tenu à la disposition du public dès son approbation.

Vu l'avis du bureau

LE CONSEIL, Après en avoir délibéré, DECIDE

- **de prendre** acte du bilan de la concertation préalable à la création d'une zone d'aménagement concerté (ZAC) sur des terrains classés en zone AUe aux PLU de Saint-Apollinaire et de Quetigny.
- **d'arrêter** le projet définitif d'aménagement dans sa nature et ses orientations essentielles à ce qui a été soumis à la concertation du public.
- **de dire** que le dossier définitif du projet d'aménagement sera tenu à la disposition du public au Grand Dijon 40 avenue du drapeau 21000 Dijon.
- **de dire** que la présente délibération sera affichée à la Communauté pendant un mois.

Publié le - 2 JUIL. 2007
Déposé en Préfecture le



PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

- 3 JUIL. 2007

